



Saison 2022 / 2023

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX FEMININS

SENIORS D1F et D2F

Article 1

Les règlements généraux de la LBF sont applicables aux compétitions féminines

Rappel de certaines dispositions :

- Durée des rencontres : 2 X 45'
- Sur classement voir Art 48 des règlements LBF
- L'emploi du ballon taille 5 est obligatoire pour la catégorie Sénior F

Article 2 Ententes

Des ententes pourront être accordées en district. Elles ne seront valables qu'une année et devront faire l'objet d'une demande chaque saison auprès du District (Convention d'ententes).

Article 3 Engagements

Les engagements doivent être saisis sur Footclub pour le 1er Juillet. Après le 10 juillet, aucun engagement ne sera plus pris en considération.

Article 4 Horaires des rencontres

Tous les matches sont fixés le Dimanche à 15h00 (heure d'hiver) et 15h30 (heure d'été) sauf match de lever de rideau et demande particulière

Le club recevant se doit de prévenir le club visiteur du lieu de la rencontre

Article 5 Modifications Date/Lieu/Horaire

Toute modification de date, d'horaire, et lieu d'une rencontre doit impérativement faire l'objet d'une demande de changement par Footclub, 4 jours avant la modification pour accord de la Commission.

Sans accord préalable, la rencontre sera donnée match perdu aux 2 équipes

Article 6 Feuille de Match

La non-utilisation de la FMI entraînera une amende (sauf en cas de dysfonctionnement avéré)

La feuille de match (FMI) doit être impérativement transmise dans le délai de 12h après la rencontre

En cas d'utilisation exceptionnelle de la feuille de match papier, celle-ci doit être expédiée dans un délai de 24h maximum après la rencontre (cachet de la Poste faisant foi)

Article 7 Participation des joueuses

Le championnat Départemental Féminin est réservé aux joueuses

U18F/U19F/U20F et Sénior F

Les joueuses **U16F/U17F** peuvent évoluer en catégorie Séniors F sous réserves d'un surclassement autorisé par la LBF (demande de surclassement à télécharger sur le site de la LBF et à renvoyer à la LBF pour validation et cachet sur la licence)

Le nombre de joueuses U16F autorisées à participer au championnat Séniors F est limité à 3
Le nombre de joueuses U17F autorisées à participer au championnat Séniors F est limité à 3
Le nombre de joueuses portant **un cachet mutation** est limité à **6** dont **2 cachets hors-période (changement de club entre 16/07 et 31/01)**

Article 8 Composition des équipes

Chaque équipe pourra être composée de 11 joueuses et de 3 remplaçantes maximum
La règle de la remplaçante remplacée est applicable

Article 9 Arbitrage

Les rencontres sont arbitrées par des arbitres bénévoles, qui doivent être titulaires d'une licence pour la saison en cours, l'arbitre central est désigné par tirage au sort entre les 2 clubs en présence,
En cas de désignations d'arbitres officiels, les frais de déplacements de ces arbitres sont réglés par moitié entre les 2 clubs en présence (selon barème en vigueur)

Article 10 Equipements

Les équipes sont tenues de porter les équipements aux couleurs de leur club
Le club visiteur se doit d'utiliser un jeu de maillots différent du club recevant

Article 11 Arrêtés Municipaux

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation des terrains, le club recevant est dans l'obligation d'en aviser le District de Football du Morbihan (fiche intempéries)
Les arrêtés municipaux sont à adresser au District pour le samedi 10H dernier délai via la messagerie officielle. Dans le cas d'un arrêté municipal transmis par le club recevant (au District et au club visiteur) la rencontre sera automatiquement inversée (sans modification au calendrier s'il est prévu des matchs retour) si le club visiteur peut recevoir.
Dans le cas contraire, la rencontre sera reportée et une nouvelle date sera programmée par la Commission Féminine (Décision A.G. Ligue du 9/06/2018 à Locminé)

Article 12 Système de l'épreuve

Répartition des équipes dans 1 divisions
D1F : 1 groupe de 10 équipes
D2F : 1 groupes de 10 équipes

Article 13 Classement

Le classement sera fait par addition des points décomptés comme suit:

- Match gagné 3 points
- Match nul 1 point
- Match perdu 0 point
- Match perdu par pénalité ou forfait moins 1 point

Pour un match perdu par pénalité, le score sera de 3 à 0 à moins que le score acquis sur le terrain ne soit plus favorable au club vainqueur. Les buts marqués par l'équipe fautive sont annulés. Pour tout match gagné par forfait, le score sera de 3 à 0.

Le classement final est établi après application des différentes pénalités ou sanctions
En cas d'égalité, entre deux ou plusieurs équipes celles-ci seront départagées par application dans l'ordre des critères ci-dessous:

- ∩ Le n° d'équipe (Priorité équipe 1 sur équipe 2)
(*Priorité équipe de club sur équipe en entente.*)
- ∩ Classement particulier aux points
- ∩ Différence de buts du classement particulier

- ▮ Goal avérage général sur ensemble de la compétition
- ▮ Meilleure attaque sur ensemble de la compétition
- ▮ Equipe ayant gagné le plus de matches
- ▮ Equipe ayant le moins de défaite
- ▮ L'équipe ayant eu le moins d'exclusions dans la compétition concernée
- ▮ L'équipe ayant eu le moins d'avertissements dans la compétition concernée

Article 14 Accessions et Rétrogradations

D1F

Accession

L'équipe classée 1° de D1F (ou son suivant immédiat en cas d'impossibilité d'accéder réglementaire ou en cas de renoncement) accède au championnat Ligue R2F

Rétrogradations

Les équipes classées 9° et 10° de D1F intègrent la D2F.

D2F

Accession

Les équipes classées 1°, et 2 ° de D2F (ou son suivant immédiat en cas d'impossibilité d'accéder réglementaire ou en cas de renoncement) accèdent au championnat D1F

Une mise à niveau de la composition des groupes pourra être faite en fonction du nombre d'engagements des équipes.

Article 15 Réclamations et cas non prévus

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif, ainsi que tous les cas non prévus au présent règlement seront examinées par la Commission compétente.